

contre:

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 2021/129 DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE J.J.C

DELIBERATION N° 09/04

Nombre de conseillers L'an deux mille vingt deux

le 29 septembre à 19 heures

en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

présents: 19 sous la présidence de M. COULOMB Jean-Jacques, Maire

votants: 27 Date de convocation du Conseil Municipal: le 22 septembre 2022

pour: 27 PRESENTS:

0

Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude, DELLAVALLE

Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, SOMA Jacques, MARCHAND

Charlène, TABONE Paul, PASSEREL Claude, BOUHAFS Hayette, PRATI

abstention: 0 Corinne, NAUDIN Nathalie, MARTIN Gilles, CRETELLO Karine, BAYLE

Magali, TRAPANI Virginie, POZZI Monique.

ABSENTS REPRESENTES:

M. MERLO Raymond donne procuration à Mme MARCHAND Charlène.

M. DEGIOANNI Jean-Marie donne procuration à M. MARTIN Gilles.

M. CORNU Jérôme donne procuration Mme ROYER Carole.

M. DEMOULIN Christophe donne procuration à Mme DELLAVALLE Christine.

Mme BOTTERO Emilie donne procuration à Mme COLETTA Eliane.

Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme NAUDIN Nathalie.

M. INNOCENTI Maxime donne procuration à M. INES Claude. M. GEORGES Philippe donne procuration à M. FABRE Claude.

ABSENTS NON REPRESENTES:

M. FILLAT Éric.

Mme COLLOMBON Danièle.

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET POMPES FUNEBRES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 04/09 du Conseil Municipal en date du 1^{er} avril 2022 approuvant le Budget des Pompes Funèbres ;

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une erreur s'est glissée dans le nom du débiteur d'un titre émis en 2017 au nom de « BNP PARISBAS » pour un montant de 400 €.

Il convient d'annuler ce titre en 2022 et d'émettre un nouveau titre au nom de « BNP PARIBAS » et d'intégrer leur numéro de SIRET, afin de tenter de la recouvrer.

M. le Maire propose donc au Conseil Municipal les écritures suivantes :

Titre annulé sur exercices antérieurs : 673 D : + 400 €

Prestations de services : 706 R : + 400 €

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le: 6/10/2022

Publié ou Notifié
le: 10/10/20 VI

Pour Copie Conforme

Le Maire

Le Secrétaire

Jean-Jacques COULOMB

Claude FABRE